



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Date de convocation du conseil municipal :
Jeudi 12 décembre 2024

LISTE DES DELIBERATIONS DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024 A 20H30

Présents : Mesdames et Messieurs Dominique Lagarde, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Sylvia Rennes, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Laurent Guerlou, Farida Vincent, Michel Burillo, Christelle Kieny, Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller, Jean-Luc Dieudonné et Bernard Boudières

Absents excusés : Mesdames Bakhta Kelafi, Marie-Caroline Chauvet, Christelle Turroque et Annie Sinaud
Messieurs Luca Sereni et Jean-Marie Nguyen Dai

Absents : Monsieur Gilbert Bonnes

Pouvoirs : Madame Bakhta Kelafi à Monsieur Nicolas Druilhe
Madame Marie-Caroline Chauvet à Madame Sylvia Rennes
Madame Christelle Turroque à Monsieur Alexandre Jurado
Monsieur Luca Sereni à Monsieur Guillaume Debeaurain
Madame Annie Sinaud à Madame Marie-Armelle de Bouteiller
Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Madame Isabelle Nguyen Dai

Secrétaire de séance : Madame Claire Maylié

Délibération N° 20241201 : VENTE DES PARCELLES AR 82 ET AR 83

La délibération est reportée à une séance ultérieure.

Délibération N° 20241202 : ACQUISITION PAR LA COMMUNE A LA SAFER DE LA PARCELLE AA 152 (PRISE SUR AA 90) DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE 2021-2030 DU SICOVAL

↳ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**
- d'acquérir la parcelle AA 152 nécessaire pour la piste cyclable,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20241203 : OBSERVATIONS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DU 5ème PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2025-2030 DU SICOVAL

➔ Après discussion, le conseil municipal décide de transmettre les observations au SICOVAL, à prendre en compte dans le PLH 2025-2030.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20241204 : CONVENTION AVEC FIBRE 31

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- approuve les termes des conventions avec FIBRE 31,
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tous les documents afférents.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20241205 : OPERATION DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LED ++

➔ Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- approuve la seconde phase de rénovation de l'éclairage public proposé par le SDEHG,
- décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20241206 : CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNÉS DIFFUS

➔ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à la majorité moins trois abstentions (Madame Madaule et Messieurs Malliet et Dieudonné) :
> approuvent la constitution d'un groupement avec le SICOVAL,
> approuvent la désignation du SICOVAL comme Responsable du groupement,
> autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de groupement avec le SICOVAL, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Vote pour : 23 Absentions : 3 Vote contre : 0

Délibération N° 20241207 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ETPA (ECOLES CREATIVES)

➔ Le conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré :
- approuve cette délibération de partenariat entre la commune et l'ETPA Ecoles créatives,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

Vote pour : 26 Absentions : 0 Vote contre : 0

Délibération N° 20241208 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits tel qu'énuméré dans la délibération et jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

**Délibération N° 20241209 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT NEGRET :
RECTIFICATION DU RESULTAT REPORTE**

↳ Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal adoptent cette décision modificative.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Délibération N° 20241210 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

↳ Après discussion, le conseil municipal décide de contribuer à soutenir la population de Mayotte en faisant un don de 5 000 € à la Protection civile et habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la délibération.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 0

Affichée en mairie le 19 décembre 2024 et elle sera publiée à compter du 19 décembre 2024.